

MAIRIE DE LACHELLE

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du Vendredi 22 Octobre 2010



Etaient présents : MM. SERET - RUGGERI - CLAUD - ESCANDE - MAYEUR -
CHARNOTET - BARIL - GUIDET. Mmes OSSELIN - TENART- MERCIER -

11 présents

Absents : /

Absents Excusés : MM LOUVET - RENAULT - Mme MOURET

Secrétaire de séance : M CHARNOTET.

Rappel de l'ordre du jour :

- Démission de Thomas COSME
- Délibération pour régularisations comptables
 - Régularisation Exercice 2010
 - Matériel « Faucheuse »
 - Programmation des Travaux - Date à prévoir
- Foncier :
 - Vente Terrain Champ « Mauvais »
 - Vente Terrain « Derrière les haies »
- Travaux :
 - Pompe à chlore à la piscine
 - Gaz, Branchement 2007 - délibération
- PLU :
 - Date de RéuDélibération modificative
- Subventions 2011 :
 - Conseil Général
- Point sur l'Intercomunalité
- Communication :
 - Site Internet
 - Journal
- Remboursement Carte Aquagym
- Questions Diverses

DEMISION DE THOMAS COSME

Monsieur le Maire annonce la Démission de Monsieur Thomas Cosme. Celle-ci sera envoyée au préfet cette semaine.

DELIBERATION POUR REGULARISATIONS COMPTABLES

❖ AFFECTATION AU COMPTE 1068

Délibération.

❖ EQUILIBRAGE DES OPERATIONS D'ORDRE

Délibération.

FONCIER

❖ VENTE DU TERRAIN « CHEMIN DERRIERE LES HAIES »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il reste un terrain libre à la vente Parcelle cadastrée ZK 133 de 942 m² située chemin derrière les haies.

Plusieurs demandes lui étant parvenues récemment, il y a lieu de fixer son prix de vente au m².

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer ce prix à 140 € du m².

M BARIL propose de se renseigner sur la loi Scellier.

❖ VENTE DU TERRAIN « CHAMP MAUVAIS »

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du conseil Municipal la volonté de Monsieur HELIAS d'acquérir les 6 hectares restants suite à sa première acquisition de 2006.

Renseignements pris auprès de la SAFER et références faites au barème indicatif arrêté par le Ministère de l'Agriculture et de la pêche, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité décide de retenir la valeur de 7000 € l'hectare pour cette vente.

TRAVAUX

❖ POMPE A CHLORE DE LA PISCINE

Des travaux sont urgents car la pompe à Chlore est cassée. Les devis reçus par BAIRO proposent un changement de cette pompe et des différents filtres pour un total de 11 701.83 € HT.

Cette société propose un contrat d'entretien et de maintenance, ce qui est non négligeable. Monsieur le Maire demande de prendre une décision rapide car il y a urgence. L'ensemble du conseil approuve à l'unanimité.

❖ GAZ, BRANCHEMENTS 2007 - DELIBERATION

En 2007, Monsieur Lambert avait fait poser des coffrets « Chemin derrière les haies ». La facture de gaz est arrivée ces jours-ci. Que doit-on Faire ?

Vote : 7 contre.

5 pour.

1 abstention.

Les membres du Conseil Municipal souhaitent la consultation d'un avocat pour régler cette situation et dans l'attente de nouvelles mesures, la facture d'un montant de 5331.60 € ne sera donc pas réglée.

P.L.U.

❖ DELIBERATION MODIFICATIVE

Relancé par Monsieur le Préfet, il devient important de prendre la bonne délibération pour la révision du POS en PLU. L'ensemble du Conseil doit donc motiver son choix avec des raisons valables afin de modifier son POS.

Quelles sont donc les motivations de l'ensemble des élus ?

- Se projeter sur l'avenir
- Rééquilibrer l'urbanisation du village tout en protégeant le domaine agricole existant
- Se conformer aux normes éco-phyto 2018 tout en préservant notre environnement
- Donner un nouveau cadre de vie à la population
- Faciliter et contrôler la mobilité urbaine

SUBVENTIONS 2011

❖ CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire a reçu Monsieur *POUPLIN*, Conseiller Général de notre canton. Celui-ci nous a proposé ses services en matière de subvention.

Nous lui avons proposé la création d'un columbarium et la pose de candélabres et leur électrification « Chemin derrière les haies ».

Des demandes de subvention seront donc faites avec les devis existants avec néanmoins une majoration de 10 %.

POINT SUR L'INTERCOMMUNALITE

Suite à la réunion faite sur le travail de Thomas *TRAVERSE*. Monsieur le Maire a rencontré les représentants des deux communautés de communes (CCPE et ARC).

Monsieur Thomas *TRAVERSE* a fait une étude sur les différentes compétences des deux communautés.

Une société prise en charge par l'APC pour un montant d'environ 15 000 € devrait étudier l'ensemble des coûts que l'adhésion de notre Commune à une intercommunalité serait susceptible de nous coûter.

COMMUNICATION

❖ SITE INTERNET

Monsieur le Maire souhaite que la commune développe la communication notamment en matière d'internet.

Monsieur *CHARNOTET* présente trois devis.

Monsieur *CHARNOTET* propose de rencontrer les différents prestataires avec Monsieur le maire.

Une décision sera prise à la suite de ces rencontres.

❖ JOURNAL

Un journal devrait paraître pour la fin de l'année.

REMBOURSEMENT CARTE AQUAGYM

Deux personnes sollicitent leur remboursement de cotisation. Une délibération avait été prise le 25 juin 2010 et aucun remboursement n'est pris en compte.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur SERET rappelle :

- Qu'une manche qualificative de tir à l'Arc à Espace Georges LAMBERT.
- Que nous avons reçu le jugement du tribunal du commerce de La Société VALSEM. Le Tribunal a arrêté un plan de cession de la Société VALSEM au bénéfice de Monsieur Jean-François DAVIET.

Un RDV sera pris avec Monsieur DAVIET.

- Que le nouveau prestataire de la cantine de notre village satisfait l'ensemble des enfants et des parents. A Savoir que :
 - En septembre 2009, La Normande nous avait servi 393 repas pour un montant de 1 116.55 €.
 - En Septembre 2010, Saint Germain Traiteur nous ont servi 397 repas pour un montant de 1 207.18 €.

Monsieur CLAUD demande :

- Si la Mairie a reçu le retour du recensement. Il avait été constaté une baisse de la population.
- Ce qu'il faut faire pour le parking face à la mairie. Il est dérangeant de voir stationner les camions sur cette place. Un arrêté sera donc pris pour réserver le stationnement aux véhicules légers.
- A ce que l'entretien des berges de la Payelle soit fait.

Madame OSSELIN fait remarquer :

- Que des enfants jouent dans les anciens locaux Hernandez et sur la place de la piscine. Ceci est dangereux !!!
- Le nettoyage de la salle des sports doit être refait. Rappeler la société qui a fait le ménage. Il faudra insister sur le sol car il est vraiment très sale

Monsieur ESCANDE :

- A fait le recensement des trous. Marc a remblayé l'ensemble de ceux-ci avec le surplus du chemin d'Amiens.

Monsieur MAYEUR :

- demande les codes d'accès au site de la « Vie Communale ».
- demande où en est le dossier concernant les IAT des employés. Monsieur le Maire lui dit que Mme VASSEUR est entrain de faire un Audit sur les payes et que ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Monsieur CHARNOTET :

- Précise que Madame la Directrice remercie la mairie pour l'Armoire.

- Fait remarqué que la route D98 est très sale suite à la traversée d'engins agricoles lors de l'arrachage des betteraves.

Madame TENART rappelle :

- Le 11 novembre : Exposition
- On refait le vin chaud et la tartiflette
- Date de la course. Elle aurait lieu le dimanche 24 d'avril 2011.

Monsieur BARIL :

- Remercie la mairie pour les travaux de sa rue.
- Revient sur le CR du Conseil Municipal du 10 septembre 2010. Certains points ne reflètent pas ce qui avait été dit notamment au sujet du rattachement de Madame Stéphanie Cosme. Il aurait fallu faire apparaître le point qui disait que Madame Cosme devait être :
 - 1 - rattacher définitivement puis
 - 2 - reconduite pour 12 mois puis
 - 3 - rattacher suite à la démission du Conseil Municipal de son époux

Madame FABRICE se plaint:

- Que les courriers de la Société VALSEM arrivent systématiquement chez elle. Ce n'est plus supportable.
Monsieur le Maire lui propose de rencontrer le nouveau propriétaire, Monsieur DAVIET pour régulariser cette situation auprès des différents organismes.

La séance est levée à 0h00

Le Secrétaire de Séance,

Frédéric CHARNOTET

Le maire,

Pascal SERET